

**PÔLE OPERATIONNEL
DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX**

**BORDEAUX – Aménagement des Quais Rive Gauche de la Garonne
Construction du bâtiment des jardiniers parc Sainte Croix**

MARCHE N° 09 115 U

AVENANT N° 1

entre

La Communauté Urbaine de BORDEAUX représentée par Vincent Feltesse, son Président, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté du et, faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de BORDEAUX, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

d'une part,

et

La société GTBA, Grands Travaux du Bassin Aquitain, représentée par Monsieur Emmanuel Muguet, Directeur, agissant au nom et pour le compte de cette société ayant le siège social à Avenue de Magudas – Parc Héliopolis-Bât B1, BP 50121, 33706 MERIGNAC Cedex, inscrite au registre du commerce de Bordeaux sous le numéro B 394017503,

d'autre part,

EXPOSE

La Communauté Urbaine de BORDEAUX a confié à l'entreprise, par marché n° 09115 U, notifié le 25 février 2009, le lot N°2 Gros Œuvre pour la construction du bâtiment des jardiniers situé dans le parc Saint Michel Quai Sainte Croix à Bordeaux.

Les prestations s'inscrivent dans le cadre de l'opération d'aménagement des quais rive gauche de la Garonne entre le Pont Saint Jean et la Rue Lucien Faure.

Afin de sécuriser le futur chantier pour l'ouverture du Parc Saint Michel au public, le 30 avril 2009, des travaux d'installation de chantier ont été réalisés par l'entreprise GTBA.

- installation d'une clôture en panneaux grillagés et palissade bois afin de séparer le parc Saint Michel et le site du chantier,
- installation d'un bungalow pour les réunions préparatoires avec les différents lots techniques du futur bâtiment.

Durant cette phase et avant le démarrage effectif des travaux, retardé par des appels d'offres infructueux sur plusieurs lots et par des préalables à lever par le maître d'ouvrage, le bungalow a été squatté plusieurs fois, occasionnant des frais de nettoyage et de réparation.

De plus, la localisation précise des réseaux par les entreprises au démarrage des travaux a amené la nécessité de créer des longrines pour ponter un ouvrage de la Lyonnaise des eaux (collecteur 1800) et le réseau gaz haute pression. Les longrines de pontage n'étaient pas prévues au marché.

Pour terminer, des adaptations techniques ont été nécessaires d'une part pour renforcement d'isolation sous dallage ainsi que par la réalisation de relevés maçonnés en protection de l'ossature bois dans la partie du hangar.

Ces travaux représentent une plus value de 22 104.61 € HT portant ainsi le marché à 270 302.38 € HT (soit 8.91%)

Ci-après un tableau récapitulatif des travaux supplémentaires non compris dans le marché de base :

Désignation des travaux supplémentaires	Montant Hors Taxe des Plus Values
Mise en place et entretien de la clôture et palissade de chantier du 17/4/09 au 4/02/10	4 219,51 €
Mise en place et location du bungalow de chantier du 17/4/09 au 4/02/10	2 341,87 €
Réparations suites aux dégradations sur bungalow	1 800,00 €
Remise en état du bungalow du bungalow squatté	2 694,09 €
Nettoyage complet du bungalow	933,33 €
Fourniture et pose d'un isolant sous dallage pour renfort d'isolation (plus performant que celui prévu au marché)	1 164.23 €
Longrine béton armée coulée en place pour pontage collecteur 1800 de LDE	2 854,75 €
Longrine béton armée coulée en place pour pontage réseau gaz sous pression	5 844,16 €
Suppression du massif de fondation sur file I – 5'	- 508,15 €
Relevés maçonnés pour support de l'ossature bois dans la zone hangar	363,94 €
Enduits ciment sur relevés	396,88 €

TOTAL HT : 22 104.61 Euros

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Le montant du marché est porté de 248 197.77 € HT à 270 302.38 € HT soit 8.91% d'augmentation.

ARTICLE 2

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Le présent avenant prendra effet après signature des parties.

Fait à en un exemplaire original

Le

Le Titulaire
(signature)

Pour la Communauté Urbaine de BORDEAUX
Monsieur le Président